

J'aimerais savoir combien il y avait de déposants dans cet établissement le 14 mars lorsqu'il a fait part au gouvernement de ses problèmes, des problèmes que le gouvernement aurait dû connaître, à mon avis.

Deuxièmement, je voudrais aussi savoir à combien s'élevaient les dépôts et, plus précisément, combien étaient garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada et combien ne l'étaient pas?

Mme McDougall: Monsieur le président, je n'ai pas de données précises à ce sujet, mais je sais qu'il y en avait beaucoup. Je ne suis pas en mesure de fournir une réponse exacte à cette question. Mais je sais que l'ensemble des dépôts s'élevait à 2.8 milliards de dollars dont 400 millions étaient garantis par l'assurance-dépôts.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, la ministre pourrait-elle répéter?

Mme McDougall: Il y avait environ 2.8 milliards de dollars en dépôts dont 400 millions étaient garantis par l'assurance-dépôts, monsieur le Président.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, avec tout le respect que je dois à la ministre, il me semble qu'elle aurait dû d'emblée fournir ce genre de renseignements au comité plénier. Peut-être ses collaborateurs pourraient-ils nous les transmettre avant que le comité ne termine ses délibérations.

Monsieur le président, je voudrais savoir combien de prêts la banque détenait au Canada et aux États-Unis respectivement le 14 mars. Quel en était le montant et comment ils étaient répartis? Par exemple, combien étaient de moins de \$20,000, de moins de \$50,000, de moins de \$100,000 ou de \$500,000?

Mme McDougall: Je vais certes demander à mes collaborateurs de vérifier, monsieur le président. Nous parlons de très nombreux montants. Certains sont très minimes et d'autres très grands. Je serai heureuse de les fournir au comité aujourd'hui si faire se peut. Sinon, peut-être pourrions-nous les donner lorsque le comité des finances de la Chambre sera saisie de la question. Nous ferons l'impossible pour les obtenir aujourd'hui.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, nous sommes en train d'étudier un projet de loi fort important. J'aurais cru que la ministre se serait rendu compte d'emblée que la Chambre avait besoin de ces renseignements avant de prendre une décision.

Si je puis me permettre d'aborder un autre sujet, il est dit dans le projet de loi que cet argent sera prélevé sur le Fonds du revenu consolidé pour renflouer la Banque Commerciale du Canada. La ministre pourrait-elle nous dire s'il s'ensuivra une augmentation du déficit ou si le gouvernement trouvera l'argent en abolissant ou en réduisant des programmes actuels? Si c'est la seconde hypothèse qui est la bonne, quels sont ces programmes?

• (1250)

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est d'argent neuf qu'il s'agit; nous demandons en effet à la Chambre l'autorisation d'emprunter.

Banque commerciale du Canada

M. Gray (Windsor-Ouest): Ainsi donc, le gouvernement va grossir le déficit. Il trouve parfaitement justifié de grossir le déficit pour renflouer une banque, mais il trouverait injustifiable de le faire pour aider la société Domtar à Windsor, au Québec, à s'agrandir et à créer de nouveaux emplois.

Je vais poser une autre question, après quoi je céderai volontiers la parole à un autre député. Si les bons de souscription sont utilisés, quelles seront les répercussions sur la valeur des actions actuelles de la banque?

Mme McDougall: La dilution sera d'environ 75 p. 100. Quand à leur valeur, elle dépendra de la rentabilité future de la banque et de la perception qu'en auront ceux qui achètent et vendent ces actions. Je ne saurais donc répondre à sa question.

M. Gray (Windsor-Ouest): Puisque, selon la ministre, le capital-action actuel subira une dilution de 75 p. 100, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour éviter que cela ne soit préjudiciable aux investissements réalisés par les caisses de retraite au nom de milliers d'employés dans toutes les régions du Canada? Qu'entend faire le gouvernement pour éviter tout affaiblissement de ces caisses risquant de se répercuter sur les membres qui y cotisent?

Mme McDougall: La plupart des caisses de retraite qui sont actionnaires sont des régimes à prestations définies auxquels employeurs et employés ont cotisé. Cependant, dans le cas des régimes à prestations définies, comme le député le sait, l'employeur est tenu de voir à ce que le retraité touche les prestations prescrites. Cela ne devrait donc avoir aucune conséquence néfaste sur les prestations des employés qui ont pris ou prendront leur retraite.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, la ministre n'a pas accepté qu'on dise de la banque qu'elle avait fait faillite, ce qui est compréhensible. En fait, suite à cet apport massif de capitaux frais, la banque en question est maintenant en excellente position.

Je me demande vraiment si le gouvernement a eu raison d'utiliser l'argent des contribuables pour renflouer cette banque. Au Canada, les banques régionales n'ont généralement pas été particulièrement florissantes, mais lorsque par le passé elles éprouvaient des difficultés, c'étaient les autorités bancaires qui leur venaient en aide. En fait, nos banques au Canada jouissent d'une réputation des plus enviables. Chez nous, les banques ne font jamais faillite, ce dont nous pouvons être fiers. Jusqu'à maintenant, les banques elles-mêmes étaient toujours intervenues et avaient toujours utilisé leur propre argent pour maintenir leur bonne réputation.

Cette fois-ci, les banques y sont allées de leurs deniers, mais les contribuables seront eux aussi énormément mis à contribution. La ministre pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense des articles de journaux selon lesquels nous en serions là parce que le gouvernement de l'Alberta, voulant que les Albertains conserve le contrôle de la banque, se serait opposé à ce que les banques de l'Est se portent à la rescousse de la banque?